

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

Le vendredi 5 novembre 2021, à dix-neuf heures et trente minutes le Conseil municipal s'est réuni au restaurant scolaire sis 3 rue du commerce à Corzé, sur convocation régulière adressée à ses membres, le 29 octobre 2021 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

### Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Annie	PINARD	Présente
Joel	BEAUDUSSEAU	Présent
Béatrice	MARTIN-JARRY	Pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
Alain	DELECOLLE	Présent
Anne-Marie	JANAULT	Pouvoir à Anne-Marie NICOLLE
Philippe	DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie	NICOLLE	Présente
David	FOURREAU	Présent
Olivier	SECHER	Présent
Christian	MIRRETTI	Présent
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Pouvoir à Alain DELÉCOLLE
Pascale	ARTHUS	Excusée
Estelle	COUTANT	Présente
Sandrine	VIGNAUD	Pouvoir à Emeline CHAUVEAU
Adeline	PIVERT	Présente
Emeline	CHAUVEAU	Présente
Valentin	VACHER	Présent

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	16

**Secrétaire de séance : David FOURREAU**

**Compte-rendu affiché le : 11 novembre 2021**

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 8 octobre 2021.

### ORDRE DU JOUR :

1. Plan Communal de Sauvegarde et constitution des cellules
2. Commande publique : choix des offres retenues pour les travaux de l'église
3. Alter Public : CRAC 2020 pour quartier du Moulin à Vent
4. SIEMML : Fonds de concours pour les dépannages réseau

5. Tarifs des services communaux 2022
6. Tarifs des biens et matériels communaux 2022
7. Complexe sportif : règlement intérieur
8. Décisions du Maire
9. Questions diverses

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation pour la commune de se doter de son Plan Communal de Sauvegarde (plus tard PCS). Il s'agit d'un document opérationnel qui doit permettre une réactivité de la municipalité en cas de survenance d'un des risques majeurs identifiés sur le territoire de Corzé.

Le travail réalisé par Louise HUBERT a abouti à l'élaboration d'un document complet qui avait fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil en juin dernier. Désormais, afin de finaliser le PCS, il s'agit :

- de constituer les cellules, ayant pour objectif de se répartir les différents missions en amont et au moment de la survenance d'un risque
- de nommer les référents de chaque quartier découpé sur le territoire de la commune
- d'identifier les personnes ressources

Le plan ainsi rédigé sera arrêté par le Maire et revu chaque année par les services afin que les personnes identifiées ainsi que l'annuaire soient à jour.

### **DCM 2021-11-01 - Commande publique : choix de l'offre retenue pour la réparation de la maçonnerie de l'église**

Monsieur le Maire présente au Conseil les offres reçues pour la réparation de la maçonnerie de l'église, notamment suite à l'infiltration d'eau ayant conduit à un effondrement d'une partie des voutes et une fermeture de l'édifice au public.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir l'offre de **BMH pour un montant de 64 243.45 € HT**

### **DCM 2021-11-02 - Commande publique : choix de l'offre retenue pour la réfection de la toiture de l'église**

Monsieur le Maire présente au Conseil les offres reçues pour la remise en état de la toiture de l'église à la suite du passage de la tempête Alex en 2020.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir l'offre de **SM Toiture pour un montant de 95 876.05 € HT**

### **DCM 2021-11-03 - Alter Public : CRAC 2020 pour la ZAC du Quartier du Moulin à Vent**

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement du 10 novembre 2010 confiant à la Société Publique Locale de l'Anjou, devenue ALTER Public, l'aménagement et l'équipement de la Zone d'Aménagement Concerté du quartier du Moulin à Vent, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2020. Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

#### **Rappel du projet**

Sur une superficie de 14 hectares environ, l'urbanisation du quartier du Moulin à Vent alimentera l'offre de logements avec un programme de 240 logements organisés autour d'espaces publics diversifiés réalisés en six phases successives et à réaliser d'ici 2030.

#### **Avancement physique de l'opération**

Au 31 décembre 2020, la commercialisation de la phase 2-A (tranche 2) est en cours et la tranche 1 est entièrement commercialisée.

#### **Avancement financier de l'opération**

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 7 569 K€ HT avec une participation d'équilibre de 100 K€ (en baisse par rapport au dernier bilan).

**VU** le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 10 novembre 2010 entre la commune de Corzé et la Société Publique Locale de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier du Moulin à Vent,

**VU** le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par Alter Public,

**VU** le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente,

#### **Le Conseil Municipal de la Commune de Corzé après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 7 569 K€ HT ;
- **APPROUVE** le tableau des cessions de l'année 2020
- **APPROUVE** l'avenant au traité de concession

### **DCM 2021-11-04 VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SIEML**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML) est chargé des opérations de réparation des équipements d'éclairage public. Chaque intervention sollicitée par la commune est facturée sous forme de fonds de concours à hauteur de 75% du coût.

2 dépannages ont été réalisés sur le réseau d'éclairage public de la commune entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Le montant de la dépense pour ces dépannages s'élève à 270.97 € TTC et la participation de la commune à 203.23 € TTC.

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de verser un fonds de concours d'un montant de 203.23 euros au profit du SIEMML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2021

Date	Opération	Coût	Montant du fonds de concours
1-févr.-21	21-127	132,67 €	99,50 €
11-févr.-21	21-128	138,30 €	103,73 €
<b>Total</b>		<b>270,97 €</b>	<b>203,23 €</b>

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

**DCM 2021-11-05 TARIFS DES BIENS ET MATERIEL COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente au conseil les tarifs en vigueur et propose leur maintien :

<b>Concession funéraire</b>	2021	2022
15 ans	83,00 €	83,00 €
30 ans	146,00 €	146,00 €
50 ans	372,00 €	372,00 €
<b>Concession cinéraire</b>		
<b>1ère concession</b>		
15 ans	534,00 €	534,00 €
30 ans	601,00 €	601,00 €
50 ans	816,00 €	816,00 €
plaque de l'espace de dispersion	47,00 €	47,00 €
<b>Renouvellement de concession</b>		
15 ans	83,00 €	83,00 €
30 ans	146,00 €	146,00 €
50 ans	372,00 €	372,00 €
<b>Matériel</b>		
<b>Parquet 36 lattes de 0,5mx6m</b>	2021	2022
Habitants de Corzé 5 jours	60,00 €	60,00 €

habitants de Corzé jour supplémentaire	12,00 €	12,00 €
CCALS, Communes membres et associations	gratuit	gratuit
Commune Rives du Loir en Anjou et asso	gratuit	gratuit
<b>Buvette (stand)</b>	2021	2022
Associations de Corzé	gratuit	gratuit
Commune organisatrice des ruralités	gratuit	gratuit
<b>Réservé aux habitants, associations de Corzé et agents des services municipaux</b>	2021	2022
12 tables tubes (120x80) avec pieds et traverses	gratuit	gratuit
9 bancs	gratuit	gratuit
8 grilles d'exposition 1,20 x 2m	gratuit	gratuit

Sont exclus du prêt :

- tout matériel électrique, électronique, thermique
- le matériel non recensé dans le tableau ci-dessus

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le maintien des tarifs des biens et matériel communaux tels que détaillés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### DCM 2021-11-06 - TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

<b>Portage de repas</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
commune	9,10 €	9,10 €
hors commune	13,00 €	13,00 €
<b>Repas adulte (enseignants et personnel)</b>	5,03 €	5,03 €
<b>Surveillance ramassage scolaire</b>		
tarif annuel	20,80 €	20,80 €
tarif mensuel	2,08 €	2,08 €
<b>Accueil périscolaire (la séance)</b>		
QF de 0 à 336	0,25 €	0,25 €
QF de 337 à 2399 tarif appliqué au QF	0,000816 €	0,000816 €
QF de 2400 et +	1,97 €	1,97 €
Forfait dépassement des horaires du service	10,00 €	10,00 €
<b>Pause méridienne</b>		
<b>la séance de pause méridienne (repas inclus)</b>		
QF de 0 à 336	3,40 €	3,40 €
QF de 337 à 2399 part fixe	3,53 €	3,53 €
QF de 337 à 2399 tarif appliqué au QF part variable	0,00055 €	0,00055 €
2400 et +	4,86 €	4,86 €

la séance de pause méridienne (panier repas pour PAI)		
0 à 336	2,48 €	2,48 €
337 à 2399 part fixe	2,55 €	2,55 €
337 à 2399 tarif appliqué au QF part variable	0,00037 €	0,00037 €
2400 et +	3,44 €	3,44 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs tels que détaillés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**DCM 2021-11-07 - REGLEMENT INTERIEUR DU COMPLEXE SPORTIF**

Joël BEAUDUSSEAU rappelle au Conseil municipal le projet de règlement intérieur du complexe sportif qui a été envoyé en préparation de la réunion. Ce document a pour ambition fixer un cadre aux activités sportives et associatives qui se déroulent au complexe sportif.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur du complexe sportif de Corzé tel que présenté

**DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU MAIRE**

Service	Montants engagés TTC
Equipement technique	4 164.38 €
Culture (spectacles)	1 025.80 €
Scolaire / périscolaire (jeux)	6 574.80 €
Domaine public	1 224 €

**QUESTIONS DIVERSES**

Adeline PIVERT informe le Conseil que, compte-tenu de modifications d'avancées dans le cadre du développement de la fibre, le calendrier initialement annoncé ne pourra pas être tenu et que la commune de Corzé ne pourra en être bénéficiaire qu'à compter de 2023.

Philippe DEROUINEAU évoque la faible participation au spectacle du 28 octobre dernier et la nécessité de communiquer plus et mieux sur l'offre culturelle de la commune. Il est précisé que le calendrier n'était pas en faveur d'une grande disponibilité des habitants (veille de week-end de trois jours au milieu des vacances scolaires) et que l'habitude de se rendre à de tels spectacles n'est pas encore prise sur la commune, cet élan en étant à ses débuts.

Emeline CHAUVEAU et Valentin VACHER soulignent l'importance des réseaux sociaux pour communiquer sur ce type de manifestations, notamment par le biais de pages dédiées et alimentées automatiquement au fur et à mesure des actualités du site de la commune.

Il est prévu que la commission Communication se réunisse à nouveau à ce sujet et qu'une proposition soit émise.

Emeline CHAUVEAU et Estelle COUTANT évoquent l'envie et le besoin du Conseil Municipal d'Enfants de pouvoir reprendre les activités et les projets en cours. Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des activités proposées dans le cadre du service periscolaire a été mis à mal ces deux dernières années du fait de la situation sanitaire, mais qu'une instance tel que le CME est un accompagnement précieux pour des enfants citoyens motivés à proposer, entreprendre et suivre des projets. Une réunion leur sera proposée afin de leur assurer du soutien des élus et de l'attention dont le CME fera l'objet afin de reprendre ses activités avant la fin de l'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

**LISTES DES DECISIONS PRISES EN SEANCE :**

N°	Objet	Page
DCM 2021-11-01	COMMANDE PUBLIQUE : OFFRE DE MACONNERIE	62
DCM 2021-11-02	COMMANDE PUBLIQUE : OFFRE DE COUVERTURE	62
DCM 2021-11-03	ALTER : CRAC 2020	63
DCM 2021-11-04	SIEML : FOND DE CONCOURS DEPANNAGES	63
DCM 2021-11-05	TARIFS BIENS ET MATERIEL COMMUNAUX	64
DCM 2021-11-06	TARIFS SERVICES MUNICIPAUX	65
DCM 2021-11-07	REGLEMENT INTERIEUR COMPLEXE SPORTIF	66

**Signent le registre les membres du Conseil municipal présents :**

Jean-Philippe GUILLEUX	Présent
Annie PINARD	Présente
Joël BEAUDUSSEAU	Présent
Béatrice MARTIN JARRY	Pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
Alain DELÉCOLLE	Présent
Anne-Marie JANAULT	Pouvoir à Anne-Marie NICOLLE
Philippe DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie NICOLLE	Présente
David FOURREAU	Présent
Olivier SECHER	Présent
Christian MIRRETTI	Présent
Vincent VIGNAIS	Présent
Cédric RENO	Pouvoir à Alain DELÉCOLLE
Pascale ARTHUS	Excusée
Estelle COUTANT	Présente
Sandrine VIGNAUD	Pouvoir à Emeline CHAUVEAU
Adeline PIVERT	Présente
Emeline CHAUVEAU	Présente
Valentin VACHER	Présent